

Publié le

ID: 005-210500583-20250918-202556-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 DÉLIBÉRATION N° 2025-56

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 7 Conseillers absents : 3 Conseillers représentés : 1 Pour: 8
Contre:
Abstention:

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir: ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

<u>Objet</u>: NOTIFICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME A LA COMMUNE DE PUY SAINT VINCENT

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport sur l'évaluation des charges transférées de la compétence Tourisme à la commune de Puy Saint Vincent adoptée lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) du 11 juin 2025.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence Tourisme à la commune de Puy Saint Vincent.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025 Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID: 005-210500583-20250918-202556-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve rapport sur l'évaluation des charges transférées de la compétence Tourisme à la commune de Puy saint Vincent adoptée lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) du 11 juin 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS